

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

COMMISSION NATIONALE D'ETABLISSEMENT
DES LISTES D'APTITUDE (CNELA)

SECRETARIAT PERMANENT

AVIS N° 2023 5/1/1/691 /DGESRS- SP/DPE-CNELA

**Objet : Appel à candidature pour la
16^{ème} session ordinaire de la CNELA**

En vue de l'organisation de la 16^{ème} session ordinaire de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude (CNELA) pour les enseignants-chercheurs les candidats sont invités à déposer leurs dossiers (physiques et format PDF sur clé USB) auprès de la direction ou du décanat de leur structure.

Les dossiers seront ensuite envoyés par voie hiérarchique au Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Président de la CNELA, après vérification par le Responsable de la Structure, conformément à la réglementation en vigueur.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2023, délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat Permanent de la CNELA, à la Division Politique et Evaluation de la DGESRS.

NB : Les différents formulaires et fiches relatifs à la composition du dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de la DGESRS (www.dg-enseignementsup.ml).

Bamako, le 24 MAI 2023

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DGESRS,
PRESIDENT DE LA CNELA

Pr Bakary CAMARA

*Professeur Titulaire, Agrégé des Facultés de Droit
Chevalier de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES*

